



LA LOUBIÈRE



LA RODE



BRUNET



SAINT-JEAN-DU-VAR



LA SERINETTE



SAINTE MUSSE

LES PRINCIPAUX SERVICES RENDUS PAR LES MAIRIES DE QUARTIERS

- * établissement des demandes de CNI et remises aux intéressés
 - * établissement des passeports biométriques et remises aux intéressés
 - * demandes d'actes de naissance, de mariage et de décès émanant des usagers transmises à l'Etat civil et renvoyés dans les mairies annexes pour remises aux intéressés
 - * demandes de renouvellement des livrets de famille transmises à l'Etat civil et renvoyées directement aux demandeurs
 - * établissement des certificats de vie commune
 - * certification conforme des documents à la demande des administrations étrangères
 - * inscription et changement d'adresse sur les listes électorales
 - * établissement des certificats d'hérédité
 - * établissement des dossiers de réduction ou de gratuité sur le Réseau Mistral pour :
 1. les anciens combattants
 2. les demandeurs d'emploi
 3. les personnes handicapées
 4. les personnes âgées de + de 70 ans (40 voyages/trimestre gratuits)
 - * inscription pour les colis de Noël pour les personnes économiquement faibles
 - * consultation du compte rendu des séances du conseil municipal
 - * mise à disposition des revues municipales
 - * affichage des enquêtes publiques
-
- * Permanence de la CPAM et du CCAS d'une à deux demi-journée par semaine dans 5 mairies annexes (se renseigner)
 - * Permanence hebdomadaire des avocats à la mairie annexe du Pont-du-Las
 - * Permanence mensuelle du service communal d'hygiène et de santé (se renseigner)
 - * Les conseillers de secteur assurent des permanences les 2^{es} et 4^{es} mardis du mois par roulement (se renseigner)



MAJ Octobre 2010

MAIRIES DE QUARTIERS VILLE DE TOULON



Notre cité est en mouvement. Dans les quartiers comme en centre ville, les efforts se poursuivent pour embellir notre environnement, remettre à niveau les équipements publics et construire le Toulon de demain.

Cette amélioration de la vie quotidienne passe par l'écoute et le contact avec les Toulonnaises et les Toulonnais. Les mairies de quartiers jouent en cela un rôle essentiel. Elles sont des lieux d'accueil qui rendent la vie plus facile et l'administration plus proche de chacun de nous.

Mettre cette administration au service du citoyen c'est le placer au cœur de la démocratie, renforcer ses droits et lui permettre de gérer l'ensemble de ses relations avec celle-ci. Nos mairies de quartiers sont là pour simplifier vos démarches et répondre à vos attentes avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

En développant les services de proximité et en privilégiant le contact direct avec les habitants dans chaque quartier, l'équipe municipale souhaite entretenir des relations privilégiées avec vous tous et pour vous tous.

Hubert Falco
Maire de Toulon



Toutes les **MAIRIES DE QUARTIERS**
sont ouvertes au public
du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h45

Pour assurer le lien entre la population, l'administration municipale, certains organismes sociaux et les élus, la ville de TOULON a mis en place un service public de proximité visant à améliorer le quotidien de tous les usagers.

Près de votre domicile, de votre lieu de travail, de vos lieux de loisirs... les agents municipaux des 12 mairies de quartiers réparties sur les 9 cantons que compte notre commune vous accueillent et traitent vos demandes ; un service à domicile permet par ailleurs aux personnes âgées ou malades d'avoir accès aux services administratifs municipaux pour l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et leur remise, de certificat de vie commune, de certificat d'hérédité et de légalisation de signature. Ce service fonctionne sur présentation d'un certificat médical ou lorsque l'usager prouve son incapacité à se déplacer. Les agents de liaison prennent alors rendez-vous et se déplacent au domicile des personnes concernées.

Murielle Cochet, adjoint au Maire délégué aux Mairies de quartiers et à la protection animale

**MAIRIES DE QUARTIERS
SERVICE À DOMICILE**
Tél. 04 94 18 92 92



Les **MAIRIES DE QUARTIERS** de Saint-Jean-du-Var, de Sainte Musse et du Pont-du-Las, sont également ouvertes au public le samedi matin de 9h30 à 11h30. *Les permanences du samedi ne sont pas assurées durant les vacances scolaires.*

Les **MAIRIES DE QUARTIERS** du Pont-du-Las, de Saint-Jean-du-Var, de la Serinette et de Sainte Musse sont équipées de stations pour le passeport biométrique.



QUATRE CHEMINS DES ROUTES



LA BEUCAIRE



LES LICES



PONT-DU-LAS



**Mairie de quartier
Service à domicile**



BARBES